

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-HUIT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 12 avril 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HERCOUET, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Jean-Luc PECHEUX (*suppléant de Christophe ROBIN, absent*), Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Renaud LE BERRE

Délibération n°2023-054

Membres en exercice : 69 Présents : 58 Absents : 11 Pouvoirs : 5

**NUMERIQUE
BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT
CONVENTION DE COFINANCEMENT DE LA PHASE 2 (2019-2023) - AVENANT N°1**

Lamballe Terre & Mer a conventionné le 10 décembre 2018 avec Mégalis Bretagne pour le financement de la phase 2 du projet Bretagne Très Haut Débit. Cette convention prévoit le déploiement de

12 765 locaux sur 5 ans, avec une contribution financière de Lamballe Terre & Mer de 445 € par local. Ainsi, le montant de la contribution financière de Lamballe Terre & Mer s'élève à 5 680 425 € HT pour cette phase.

De 2019 à 2022, Lamballe Terre & Mer s'est acquittée de 20% de cette contribution chaque année. En 2023 est prévue la facturation du solde qui, selon les termes de l'article 5, intervient « à la réception des travaux par le syndicat en fin d'opération constatant les contours définitifs de la zone déployée et le nombre de locaux raccordables ». Or, la fin prévisionnelle des déploiements de la phase 2 est annoncée par Mégalis Bretagne en fin d'année 2023.

Aussi, pour soutenir la trésorerie de Mégalis Bretagne, il est proposé de modifier par avenant n°1 la convention financière pour prévoir le versement d'un 5^{ème} acompte de 15% du montant total de la convention (soit 852 063,75 €) dès signature de l'avenant, tout en conservant le versement d'un solde de 5% en fin d'opération.

Considérant le projet d'avenant, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la modification des modalités de versement des acomptes à Mégalis Bretagne pour le financement de la phase 2 du projet Bretagne Très Haut Débit, telle qu'exposée ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de cofinancement n°2018-023-039 passée avec Mégalis Bretagne et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 25 AVR. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

